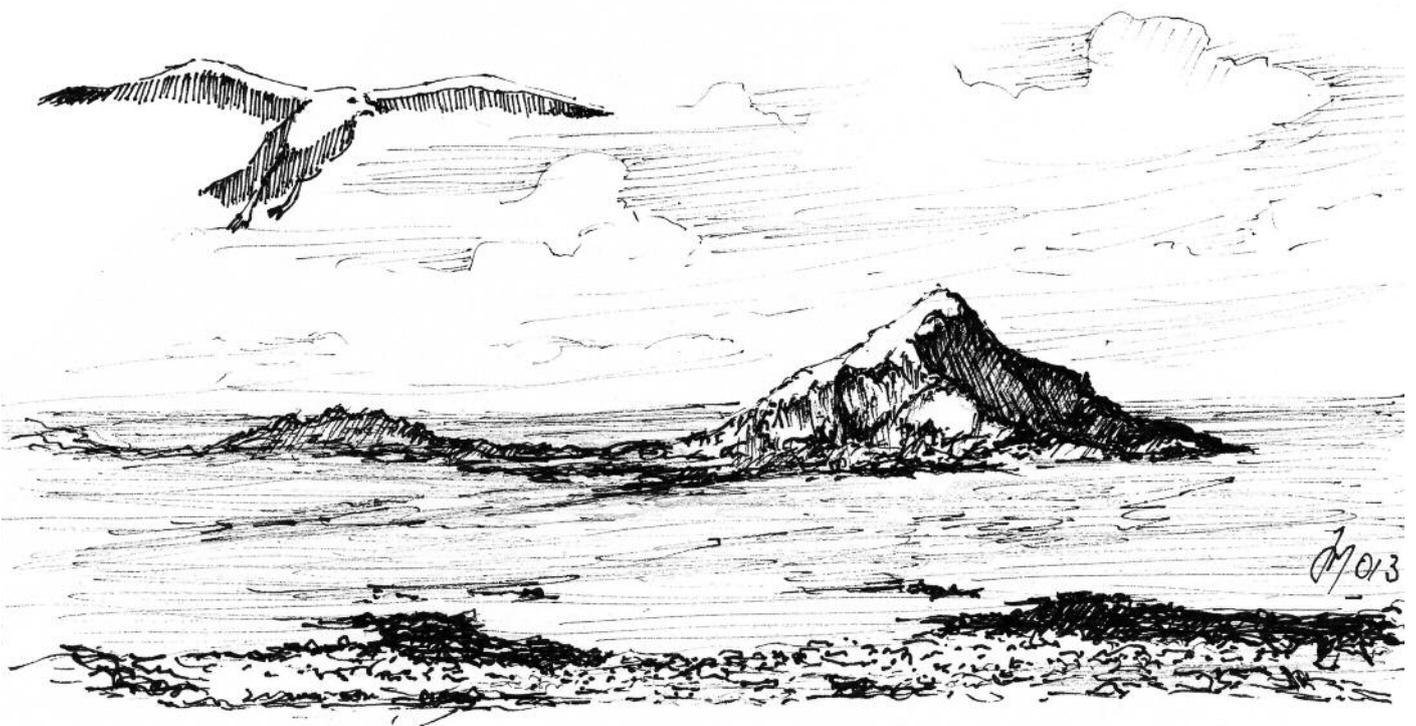




Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC

L'HISTOIRE DE L'ÎLOT DU VERDELET



Sur la commune de Pléneuf-Val-André, se dresse une pyramide, un îlot, relié au rivage par un tombolo : le Verdelet. Quelle est l'origine de son nom ? On l'ignore. C'est peut-être dû à la couleur verdâtre de la végétation.



Fréquenté par l'homme au moins depuis le XII^{ème} siècle, l'îlot a fait l'objet de multiple convoitise, avant que son sommet soit protégé pour les oiseaux. Aujourd'hui cet îlot abrite plus de 400 nids de goélands et de cormorans.

Le Verdelet des moines

Le premier document historique qui témoigne de l'occupation de l'îlot remonte à 1132. Ce document mentionne une «*église St-Michel de la Roche Tanguy* » donnée aux moines de Marmoutiers par l'évêque Jean de Saint Briec. En 1216, une autre charte précise que «*l'église St-Michel de la Roche* » a été donnée aux bénédictins qui y auraient établi des pêcheries.



Muret en ruine au sommet de l'îlot.

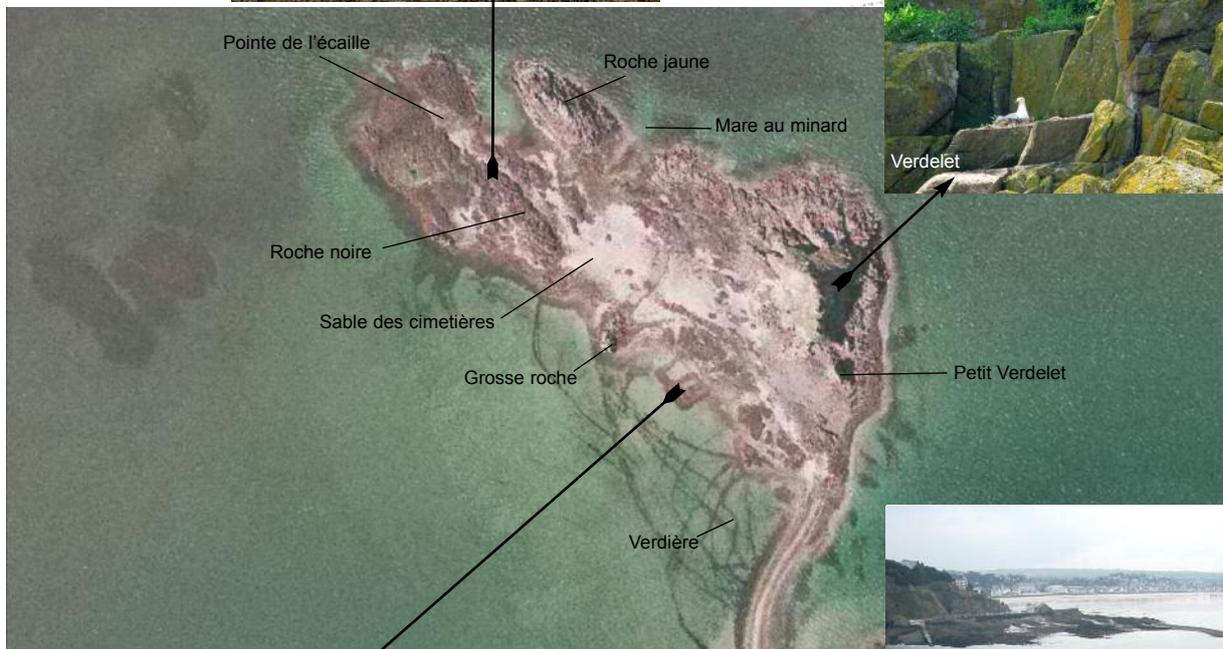
En 1585, un aveu mentionne sur «*le rocher du Verdelay, une chapelle à présent en ruine...* » dont on peut croire que les quelques substructures observées de nos jours font partie des fondations, bien qu'une carte marine de 1693 mentionne un bâtiment nommé «*St-Michel du Verdelet* » au sommet de l'îlot.



Les estrans rocheux sont fréquentés par les pêcheurs à pied.



La partie émergente à marée haute est une réserve pour la protection des oiseaux marins qui y nichent.



De nombreux vestiges de pêcheries sont visibles sur le site. Les premières ont été établies par les moines bénédictins au XII^{ème} siècle.



Le tombolo, communément appelé «le pont», est entièrement découvert à marée basse lorsque le coefficient de marée est supérieur à 90. Il permet de rejoindre le site à pied.

Le Verdelet féodal

En 1369, Olivier Vauclerc tenait féodalement le Verdelet sous la seigneurie de Lamballe. Le Verdelet a alors un aspect défensif avec une batterie armée et un corps de garde afin de contrecarrer le camp d'Hillion qui pratiquait sur le pays une politique de rançon. Jusqu'en 1469, le Verdelet appartient à la famille Vauclerc, après quoi plusieurs propriétaires se succèdent sur l'îlot durant l'époque féodale. Un document de 1722 mentionne : « Les isles et rochers du Verdelet ou Verdelay auxquels il y avait autrefois forteresse, chapelle, garenne à connils qui sont maintenant en ruinés ».

A la révolution française, la loi du 28 août 1792 règle le problème des anciens communs féodaux. Le Verdelet devient terrain communal de Pléneuf. Il a alors servi à faire paître les moutons des habitants de la Ville Pichard. Plusieurs témoignages : en 1834 : « 30 de ces animaux, saisis tout à coup d'une peur panique, se jetèrent à la mer et se noyèrent ». En 1849 : « dans la soirée du jeudi 29 juin... 109 moutons... abandonnés depuis plusieurs jours voulurent tenter le passage à marée haute... ». Mais des pêcheurs à pied y ont également laissé la vie, notamment huit jeunes gens venus de St-Aaron cueillir des moules en 1862. Surpris par la marée, ils tentèrent de passer alors que la mer recouvrait le tombolo. Les chevaux tractant la charrette dans laquelle ils se trouvaient tombèrent et tous se noyèrent.



Ruines d'une ancienne bergerie

Un site convoité et protégé

En 1841, le Verdelet est inscrit au cadastre comme domaine public de la commune, mais une modification du cadastre de 1954 omet le Verdelet. Il faudra attendre 1982, suite à une demande de la commune, pour que l'îlot soit finalement reconnu par le Préfet comme appartenant bien à Pléneuf-Val-André.

En 1973, la même année où une réserve de chasse maritime est mise en place dans l'anse d'Yffiniac, une autre est instaurée sur le Verdelet par arrêté ministériel sous l'impulsion d'Edmond Tranin, riverain du Verdelet, grand reporter et Directeur du Syndicat d'Initiative de Pléneuf-Val-André. Cette même année, une Association de Protection des Oiseaux et de la Nature (APON) est créée par Edmond Tranin pour la surveillance de l'îlot.



L'accès à la partie émergée de l'îlot est interdite du 1^{er} avril au 31 août.

En 1984, la commune prend un arrêté municipal **interdisant l'escalade de l'îlot du 1^{er} avril au 31 août, période de nidification des oiseaux**. La commune passe dans le même temps des conventions avec l'APON afin de «*gérer ce site ornithologique sensible et de protéger les oiseaux de mer, notamment les grands cormorans qui venaient y nidifier* ». En 1989 : l'îlot du Verdelet est inscrit comme ZPS (Zone de Protection Spéciale) au titre de la Directive « Oiseaux » de 1979.

Plusieurs organismes de protection de la nature souhaitent obtenir la gestion de ce site. En 1992 la SEPNB (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) demande au Centre Foncier que le Verdelet lui soit affecté en propriété afin d'en devenir le gestionnaire. En 1993 c'est au tour du Conservatoire du Littoral de souhaiter acquérir le Verdelet qu'il considère comme appartenant à l'Etat car sans propriétaire. Le maire de Pléneuf n'est pas disposé à perdre une portion aussi symbolique du patrimoine communal. La commune charge alors un historien de prouver ses droits de propriété. Depuis l'affaire s'est endormie...



En 2001, le Verdelet est intégré au site Natura 2000 « *Baie de Saint-Brieuc* » suite à la demande de VivArmor Nature. Et en 2003 une convention est signée entre la commune de Pléneuf-Val-André et l'association pour le suivi de l'avifaune.



Depuis 2008, VivArmor Nature mène parallèlement des actions de gestion durable de la pêche à pied récréative et de la biodiversité du littoral au moment des grandes marées sur ce site bien connu des amateurs de coquillages et crustacés.

Dossier préparé avec Franck Delisle (Vivarmor Nature)

Pour en savoir plus : Jean-Pierre Le Gal La Salle, *Regards historiques sur le Verdelet*, Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor, 1995, Tome CXXIII, p. 138-160.

Dessin de Jean Claude Michel